

81.108
Objet

Assurance Incendie, Cie
LE PHENIX - Ecole
élémentaire l'YEUSE

DATE DE CONVOCATION

17 Juillet 1981

DATE D'AFFICHAGE

17 Juillet 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 17
Nombre de votants 23

Pour : _____

Contre : _____

Abstentions _____

Unanimité

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PREFECTURE

30. JUIL. 1981

ROCHEFORT-s/MER (Chte-Mme)

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le vingt quatre juillet à 19 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUTET
BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, TETARD, NAULIN, DUFEIL, MAURELLET,
GUICHAOUA, BROTREAU, BERLAND, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. LIS - M. BOISARD par M. MAURELLET
MONTRON par M. BUIARD, M. PAPEAU par M. GUICHAOUA,
PELLETIER par M. DUFEIL, Me TAP par M. CABAL.

Absents : MM. POUGET, POUMAILLOUX, VIAUD, BOULAN

Madame TACQUET

a été élu Secrétaire.

Suite à la construction de l'Ecole élémentaire de l'Yeuse,
il convient de signer un avenant à la police incendie, des bâtiments
communaux N° 33 620 560, souscrite auprès de la Cie A.G.F. "LE
PHENIX" pour garantir ce nouveau risque.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la proposition d'avenant de la Cie A.G.F. LE PHENIX

- Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du
17 Juillet 1981

DECIDE :

- d'autoriser M. le MAIRE ou M. le Premier Adjoint agissant par
délégation à signer un avenant à la Police d'assurance incendie
de la Ville présenté par M. Bernard GALLO, agent général de la
Cie A.G.F. LE PHENIX, 15 allée des Belettes à ROYAN, garantissant
l'école élémentaire de l'Yeuse contre les risques, INCENDIE,
tempête et grêle, le montant de la prime annuelle du présent avenant
est de 1 482 F. Cet avenant ne portant que sur la période du 4 Mars
1981 au 20 Juillet 1981, la prime totale à payer sera de 556 Frs
(cinq cent cinquante six francs)
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 932, article 638
du budget de l'exercice 1981.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre, MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Pierre LIS

SOUS-PREFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

30 JUIL. 1981

Délibération Exécutoire
Art. L121 31 du C. de C. n°



CIN : A.G.F PHENIX
 Agence : 9.I7.53 ROYAN

Code LOI

Code 0 I 9 I 7 5 3

Point Gestion

N° des polices remplacées

Police N° : 33 620 560

ATTACHE TOURNEVILLE RECOUVREMENT (1)

Établie en double exempl. le 15 05 81

XXXX AVENANT N° 90

SOUSCRIPTEUR
 Nom et prénom : VILLE DE ROYAN REPRESENTEE
 Adresse :
 Commune : PAR SON MAIRE EN EXERCICE
 Codification postale :
 Bureau postal :

SITUATION DU RISQUE
 Rue : BIEN COMMUNAUX
 Commune : DE LA VILLE
 Département :
 Canton :

GARANTIES (1)		CAPITAUX (en cent. de F.)	
Date échéance annuelle: J M P	INC		
	TOG		
	PI		
	HE		
Indice de souscription: 220.90			
Garantie temporaire jusqu'au: J M A			
PRIME NETTE ANNUELLE DE BASE :			1058
A LAQUELLE S'AJOUTENT LES FRAIS DE QUITTANCEMENT ET LES TAXES EN VIGUEUR A L'ECHEANCE			

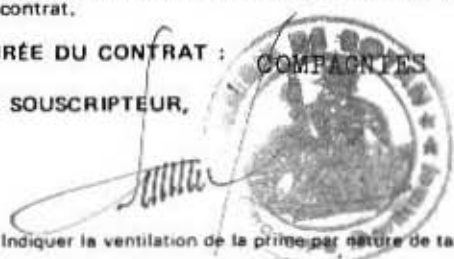
A PERCEVOIR		A DÉDUIRE		PRIME NETTE + TAXES (1) perçue ou remboursée	
Prime Nette	1058	Prime Nette		Prime nette + taxes (1) perçue ou remboursée	
Taxes	180	Taxes		frais quittancement (taxes comprises)	
Prime Totale	1238	Prime Totale	774	Soit PRIME TOTALE	464
				Dont quittance	

RISQUES COMMUNS : BIEN COMMUNAUX DE LA VILLE

DESIGNATION DES BIENS ET RISQUES A GARANTIR	CAPITAUX	TAUX	PRIME
RISQUE N° 90 (nouveau risque)			
1 école de l'yeuse (murs)	2.900.000	0.25	725
2 TOUTES EXPLOSIONS COMPRISES			
3 P.I 20% (pertes indirectes)	580.000	0.20	145
4 .O.G (Tempête Ouragan Grêle)			152
5 H.B 5% (Honnoraires d'experts)	145.000		36
Total ou Report			1058

Le Souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales (CIN) et de la couverture du contrat.

DURÉE DU CONTRAT : COMPACTES
 LE SOUSCRIPTEUR,



POUR LA COMPAGNIE,
 [Signature]

Bernard GALLON
 REMPLAÇANT G. RENOUT
 Assureur A. G. F.
 LE PHENIX
 15, Allée des Bolettes
 17200 ROYAN
 Tél. (45) 53.53.02
 C.C.P. Cordoux 9 109 53 Y
 Formé la Société Après-Midi et Le Lundi Matin

(1) Indiquer la ventilation de la prime par nature de taxe.